

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 12 (1904)

Heft: 5

Rubrik: Échos et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

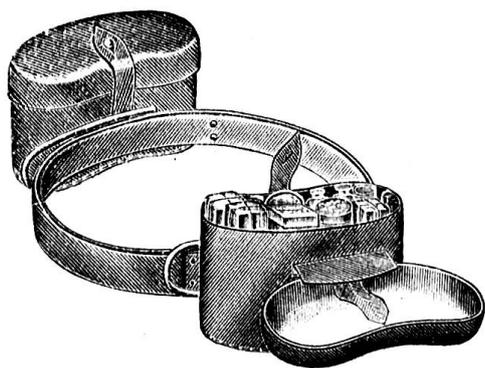
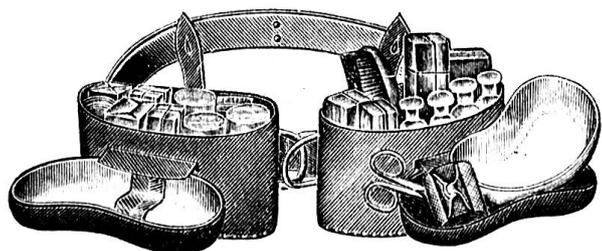
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

leur forme les étuis à jumelles. Celles-ci se portent en temps ordinaire, rapprochées l'une de l'autre sur le dos du porteur. Lorsqu'au contraire, on veut employer le matériel contenu dans les étuis, un simple mouvement suffit à les ramener à la partie antérieure. Dans l'un des étuis se trouve un bassin réniforme et des flacons sont maintenus en place par un dispositif spécial. Dans le second, on peut placer à volonté le matériel nécessaire à un pansement d'urgence. La mobilité des sacoches, qui est la caractéristique de cette invention, est très avantageuse, permettant au porteur sa complète liberté de mouvements. Il existe un modèle avec un seul étui.



ÉCHOS ET NOUVELLES

Dans la dernière assemblée générale de la Société Genevoise des Dames de la Croix-Rouge, Monsieur le lieutenant-colonel Wartmann-Per-

rot, médecin de division de la 1^{re} division, a fait une conférence des plus intéressantes. Nous nous permettons d'en extraire une partie historique, montrant l'origine et les développements des secours aux blessés.

Dans un rapide historique des secours prévus pour les blessés à la guerre, il rappelle qu'à partir d'Auguste, les Romains, habiles organisateurs, avaient dans chaque camp une sorte d'infirmierie ou d'hôpital (*valetudinarium*), auquel un ou plusieurs médecins (*medicus castrensis*) étaient attachés avec des assistants (*optiones valetudinarii*) et des infirmiers. Pendant les invasions des barbares et aux premiers temps du moyen âge, prenait-on quelques soins des blessés? Une obscurité à peu près complète règne sur cette époque qui paraît avoir été particulièrement cruelle pour les faibles et les vaincus. Chacun se tirait d'affaire comme il le pouvait et ne devait attendre de secours de personne. C'est alors que se conclurent des *fraternités d'armes*, sorte de foi jurée ou de pacte entre camarades s'engageant à s'entraider dans la bonne et surtout dans la mauvaise fortune. Cette aide s'étendit peu à peu à tous les faibles et opprimés, aux femmes et aux orphelins. Ce fut l'un des germes de la chevalerie, qui, dans la suite, accomplit une œuvre considérable comme école d'énergie, d'abnégation et de générosité. Le clergé, alors en possession de biens considérables, se recrutait en grande partie parmi les cadets de familles nobles où le métier des armes était dans l'essence même de la race. Pour défendre leurs propriétés et

leurs prérogatives, on vit les vaillants évêques, suivis de leurs chanoines, coiffer alternativement la mitre ou le heaume et de la même main tantôt s'appuyer avec onction sur la crosse sacrée, tantôt brandir la lourde lance de façon redoutable. Quelques fidèles s'étant scandalisés de voir briller dans les combats les mêmes ecclésiastiques qui, entre temps, prêchaient l'amour du prochain, le pardon des injures, l'humilité et le mépris des richesses, les papes interdirent au clergé de porter dorénavant les armes. Les communautés confièrent la garde de leurs biens à l'un des seigneurs du voisinage, qui prenait alors le titre d'avoué ou vidame. Mais souvent les vidames changèrent leur rôle de défenseur en celui de spoliateur; aussi l'Église trouvant plus avantageux d'être soutenue par une confrérie puissante, ayant avec elle une certaine communauté d'intérêts religieux, poussa-t-elle fortement à la formation d'ordres de chevalerie religieux, qui étaient protecteurs de l'Église, qui secouraient les blessés et fondaient des hôpitaux. C'est ainsi que, au commencement du XII^e siècle fut fondé l'ordre des Templiers, qui, lui aussi, ne tarda pas à devenir très opulent. Cette richesse excita la cupidité des souverains; en 1312, l'ordre fut aboli par le pape Clément V au Concile de Vienne, et les principaux dignitaires montèrent sur le bûcher à Paris en 1314, à la suite d'accusations infâmes et peu prouvées. Le Grand Maître Jaques de Molay s'adressant au roi et au pape s'écria avant de mourir : *Au tribunal de Dieu, je vous attends dans l'année.* Qua-

rante jours après le pape trépassait, et Philippe-le-Bel en moins d'une année le suivit dans la tombe.

Les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem prirent naissance à peu près à la même époque; contraints par les événements d'abandonner Jérusalem, ils portèrent successivement le nom de Chevaliers de Rhodes, puis de Chevaliers de Malte. Supprimés en France à la Révolution, ils existent encore en Autriche où ils se recrutent presque exclusivement dans la haute société. Ils disposent de fonds assez considérables, dont un judicieux emploi est fait pour la création d'établissements hospitaliers, ainsi que de trains sanitaires admirablement organisés et prêts à être utilisés. On peut citer encore, en France, l'ordre de St-Michel et celui du St-Esprit; en Allemagne, l'ordre teutonique des Hospitaliers de la Ste-Vierge Marie, et beaucoup d'autres, tels que la Toison d'Or en Espagne et en Autriche, la Jarretière en Angleterre, etc.

Quand on réfléchit à la somme de travaux actuellement nécessaires pour la mise en marche d'une armée; recrutement, habillement, équipement, instruction, mobilisation, transport, ravitaillement, approvisionnement, voitures diverses, service sanitaire, etc., etc., et que ces différentes questions, bien qu'étudiées longuement à l'avance par les états-majors, témoignent encore de fautes lorsqu'on les met en pratique, on se demande comment le flot des croisés qui, à l'appel de Pierre l'Ermitte, se rua sur l'Orient, put s'y transporter, y fonder une dynastie et comment plusieurs d'entre eux en revinrent vivants, malgré les

hasards des combats, les effets d'un tout autre climat, les épidémies de peste, typhus, dysenterie, scorbut, etc., qui les décimaient.

Dans la suite quelques médecins et barbiers (*fraters*) accompagnaient à l'armée le roi ou les grands seigneurs auxquels ils étaient attachés, mais c'est à Henri IV et à Sully que revient l'honneur d'avoir établi les premières ambulances que l'on vit fonctionner au siège d'Amiens en 1597. A partir de 1610, il y eut un médecin par régiment. L'un des plus célèbres fut Ambroise Paré, qui remplaça l'huile bouillante dont on se servait pour les pansements, par la charpie, et substitua la ligature des artères à la cauterisation au fer rouge pour arrêter les hémorragies. Cet homme, illustre par son génie et ses vertus, était d'une modestie bien rare. C'est lui qui répétait, après une opération suivie de plein succès, faite au duc de Guise et alors qu'on l'en complimentait : *Je le pansay, Dieu le guarist!*

Les premiers hôpitaux militaires permanents datent de Louis XIII. Sous Louis XIV furent créés des hôpitaux de guerre qui s'établissaient en arrière des troupes dès qu'elles prenaient leurs campements et qui furent employés jusqu'à la Révolution.

Dans les guerres de Napoléon I^{er} et de la première moitié du XIX^e siècle, il existait un service de santé à l'armée où plusieurs médecins, le baron Larrey entre autres, s'illustrèrent. Mais le matériel était fort insuffisant. Les aides des médecins n'étaient que des barbiers, des musiciens, des ouvriers de l'armée, sans instruction

préparatoire, ayant souvent l'horreur intuitive du sang et de la vue des plaies, et partant, incapables de remplir convenablement les fonctions qui leur étaient attribuées.

En 1859 éclata la guerre d'Italie. Un Genevois, Henri Dunant, eut l'occasion de visiter un des champs de bataille. Profondément ému par le spectacle horrible des souffrances endurées par les blessés, il consigna ses impressions dans une brochure intitulée « Souvenir de Solférino », qui fit partout une profonde sensation. La Société d'Utilité publique de Genève, présidée alors par le général Dufour, se mit à la tête d'un mouvement qui aboutit à la réunion de représentants des principales puissances et à l'élaboration de la célèbre « Convention de Genève ».

Dans sa séance du 26 avril, le Conseil fédéral a nommé premiers lieutenants des troupes sanitaires MM. les médecins :

Borel, Edouard, à Préfargier.
Besson, Auguste, à Donneloye.
Dubois, André, à Zurich.
Burnens, Alfred, à Cheseaux.
Turini, Gustave, à Fribourg.
De Merveilleux, Rodolphe, à Neuchâtel.
Ehni, Oswald, à Genève.
L'Huillier, Adrien, à Genève.
Delaloye, Léonce, à Saint-Gall.
Matter, Frédéric, à Lausanne.
Rapin, Oscar, à Lausanne.
Berthoud, Georges, à Neuchâtel.
Guignard, Albert, à Zurich.
Girardet, Edouard, à Lausanne.
Gree, Eugène, à Lausanne.
Reh, Théodore, à Carouge.
Castanié, Adrien, à Sembrancher.
Aubert, Louis, à Genève.
Warnery, Pierre, à Saint-Prex.
Minetta, Natale, à Reconvillier.
Caspari, Georges, à Berne.
Vuilliémoz, Charles, à Carouge.